

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune d'Escalquens

Séance du 7 septembre 2023

Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
29	29	28	
N° de délibération 2023-76			
Date de convocation		Date d'affichage	
1 ^{er} septembre 2023		8 septembre 2023	
Résultat du vote			
Pour	Contre	Abstention	Refus
24		4	

L'an deux mille vingt trois le sept septembre à dix huit heure trente cinq le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Luc Tronco.

Présents : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Guy Desbonnet, Véronique Roux, Sébastien Massa, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Vincent Didier, Carole Ejenguele, Marc-Olivier Ben Saci, Cynthia Aymerich, Dominique Mc Cook, Olivier Delmas, Laurence Large, Jean-Michel Garcia, Hélène Pierson.

Absents avec pouvoir : Marie-Claire Loose à Véronique Roux, Chantal Thomassin à Guy Desbonnet, Sylvie Roux à Djemel Ben Saci, Lucas Maurici à Françoise Doisy, Denis Paillard à Hélène Pierson, Sandrine Agut Bosc à Jean-Michel Garcia, Corinne Maurici à Michel Gourret.

Absent : Yacin Lala.

Secrétaire de séance : Marc-Olivier Ben Saci.

Objet de la délibération : Urbanisme – Modification des modalités de concertation dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les modalités de concertation à l'occasion de la révision du PLU de la commune, définies dans la délibération n° 2018-76 du 19/11/2018, sont modifiées en faveur d'une plus grande participation, à savoir en mobilisant différents publics sur des ateliers thématiques et réunions-débats tels que les instances de démocratie participative (Comités de Quartiers, Assemblée Consultative Citoyenne, Conseil des Sages), riverains des secteurs de projets, habitants de la commune intéressés par la thématique pouvant se réunir sous la forme d'association.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-76 du 19/11/2018, portant prescription de la révision du Plan local d'Urbanisme,

Vu l'examen du projet de délibération par la Commission Urbanisme / Technique / Environnement convoquée le 30 août 2023 ;

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les modifications des modalités de concertation initialement prévues dans la délibération n° 2018-76 du 19/11/2018
- de rajouter dans les modalités de concertation la mobilisation de plusieurs publics sur ces ateliers thématiques et réunions-débats : instances de démocratie participative (Comités de Quartiers, Assemblée Consultative Citoyenne, Conseil des Sages), riverains des secteurs de projets, habitants de la commune intéressés par la thématique pouvant se réunir sous la forme d'association.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Escalquens, le 7 septembre 2023

Le Maire,



Jean-Luc TRONCO